



Municipalité de
Ham-Sud

POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

JUILLET 2021

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
OBJET	3
OBJECTIF.....	3
PORTÉE.....	4
PRINCIPES.....	5
Prestation de service aux citoyens.....	5
Développement durable à long terme et résilience	5
Approche globale préconisant une vue d'ensemble	6
Responsabilité financière et prise de décision en matière de gestion des actifs	6
Innovation et amélioration continue	7
RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA DIRECTION DE LA MISE EN ŒUVRE.....	7
CONCLUSION.....	8

PRÉAMBULE

Bien que la Municipalité de Ham-Sud soit une petite municipalité, elle possède un territoire de plus de 150 km² et près de 40 km de routes et chemins en gravier. Puisque le développement de la municipalité s'accélère, la municipalité souhaite adapter ses pratiques dans la planification et la gestion des actifs afin d'être en mesure de prendre des décisions durables, réfléchies et éclairées.

La politique de la Municipalité de Ham-Sud accorde une importance au niveau des services fournis aux citoyens ainsi qu'à leurs demandes, à la gestion des risques, aux changements climatiques et au développement durable.

Une planification structurée permettra de mieux prévoir les besoins à long terme, de cesser de réagir plutôt que prévenir ainsi que de mieux prévoir et planifier les budgets d'acquisition, de renouvellement, d'entretien et d'exploitation de l'ensemble des actifs de la municipalité

Une municipalité qui vise à devenir une communauté viable à long terme doit donc faire une gestion durable de ses actifs. La Municipalité de Ham-Sud s'engage à gérer ses actifs de façon durable afin de favoriser l'équité intergénérationnelle.

OBJET

La Municipalité de Ham-Sud fournit des services à la collectivité pour lesquels elle doit détenir des actifs matériels, entre autres des terrains, des bâtiments, de l'équipement, des infrastructures de loisirs et des infrastructures routières dont elle assure le fonctionnement, l'entretien et la remise en état.

La gestion des actifs est une approche intégrée qui fait appel à tous les services municipaux de la municipalité, pour fournir de la valeur à la collectivité grâce à la gestion efficace des infrastructures existantes et nouvelles. Le but est de maximiser les avantages, de réduire les risques et de fournir de manière durable à la collectivité des niveaux de services satisfaisants. De bonnes pratiques de gestion des actifs sont essentielles à la création de collectivités durables et résilientes.

La présente politique décrit les grands principes de gestion des actifs à mettre en œuvre à l'échelle de la municipalité.

OBJECTIF

La présente politique ne remplace pas les processus décisionnels existants tels que ceux reliés à la planification stratégique et à la gestion budgétaire. Elle vient compléter et s'aligner à ceux-ci et fournit un point de vue à long terme axé sur les enjeux et les risques que représentent les actifs qui soutiennent les stratégies de la municipalité.

Les principaux objectifs sont :

- Posséder une structure de gestion des actifs pérenne au roulement du personnel;

- Préserver la capacité financière de la municipalité à fournir les niveaux de service développer une vision à long terme pour la génération future;
- Communiquer efficacement et de façon transparente avec les citoyens concernant les choix d'investissements;
- Prendre en compte le cycle de vie des actifs, le risque et l'environnement et les actifs naturels dans les processus décisionnels;
- Optimiser l'utilisation des ressources, la maintenance et le remplacement de celles-ci;
- Prendre des décisions objectives et éclairées afin d'effectuer les bonnes interventions au bon endroit et au bon moment;
- Maintenir et améliorer le système d'inventaire de données et d'informations, ce qui assure, entre autres, la mémoire institutionnelle;
- Prévenir plutôt que guérir.

PORTÉE

La Municipalité de Ham-Sud possède un éventail de types d'actifs qui fournissent des services aux citoyens. La municipalité peut obtenir ou construire de nouveaux actifs chaque année. En outre, elle peut utiliser des actifs naturels ou d'autres actifs dont elle n'est pas propriétaire afin de fournir les services. La présente politique de gestion des actifs s'applique aux actifs appartenant à la municipalité. Quand d'autres actifs n'appartenant pas à la municipalité sont utilisés pour la prestation des services, nous collaborerons avec les propriétaires de ces actifs et ferons la promotion des principes décrits dans la présente politique. Le tableau 1 résume les services fournis par la municipalité et donne des exemples de groupes et de types d'actifs qui appuient la prestation de ces services.

Service fourni à la collectivité	Groupes d'actifs	Types d'actifs
Transports	Infrastructures de transport	Routes, ponts, ponceaux, lumières de rue
Parcs	Infrastructures récréatives et sportives	Terrains de sport, terrains de jeux, sentiers, modules, patinoire
Installations communautaires Installations municipales	Bâtiments	Bureau municipal, bibliothèque, salle communautaire, garage municipal, maison des jeunes, chalet des loisirs, cantine
Interventions routières	Équipements roulants	Équipements lourds et véhicules à moteur
Interventions -Travaux publics	Équipements	Équipements, outils, pancartes
Appui aux services municipaux pour répondre aux besoins de la collectivité	Équipements de bureau	Bureaux, ordinateurs, photocopieur, système téléphonique, système informatique

PRINCIPES

Prestation de service aux citoyens

La municipalité définira clairement les objectifs en matière de niveaux de service qui concilient les attentes de la collectivité et les exigences réglementaires avec les risques et les ressources disponibles. Elle s'acquittera des tâches suivantes :

- Gérer les actifs comme il se doit pour atteindre avec efficacité les niveaux de service définis;
- Surveiller et examiner régulièrement les objectifs en matière de niveaux de service pour s'assurer qu'ils comblent ou appuient les attentes de la collectivité et du conseil municipal ainsi que d'autres objectifs stratégiques.

La municipalité fera preuve de transparence envers la collectivité concernant la prestation des services et lui rendra des comptes, entre autres en communiquant régulièrement avec le conseil municipal pour lui faire part d'information sur le rendement des services ainsi que de renseignements techniques, comme l'état des actifs.

La municipalité satisfera à toutes les exigences législatives, réglementaires et légales.

La municipalité s'efforcera, lorsque c'est possible, d'aller au-delà des solutions législatives minimales pour améliorer la résilience des actifs municipaux aux changements sociaux, environnementaux et économiques.

La municipalité mettra en œuvre un système de gestion des actifs comprenant des cadres décisionnels axés sur les risques et l'information, et tenant dûment compte des impacts éventuels de la défaillance des actifs sur la prestation continue des services.

La municipalité s'assurera que les décisions quant à la nécessité d'acquérir de nouveaux actifs sont prises avec la diligence raisonnable requise et que les besoins d'actifs sont évalués en accordant une attention particulière à la prestation de services à la collectivité et en s'appuyant sur une analyse de rentabilisation valide qui indique clairement les coûts et les avantages.

La municipalité établira un ordre des priorités et affectera les ressources et les dépenses de manière à fournir les services et d'autres avantages communautaires à un niveau de risque acceptable.

Développement durable à long terme et résilience

La prise de décisions de la municipalité en matière de gestion des actifs tiendra compte des besoins des générations actuelles et futures ainsi que des défis éventuels associés à l'évolution démographique de la collectivité et aux attentes relatives à la prestation des services. Elle prendra aussi en compte les modifications éventuelles aux exigences législatives.

La prise de décisions prendra en considération les effets éventuels des changements climatiques et d'autres changements environnementaux ainsi que de l'incidence directe sur les niveaux de service des épisodes climatiques de plus en plus graves et fréquents. Au besoin, la municipalité adoptera une

approche proactive pour atténuer les impacts éventuels des changements climatiques. La municipalité examinera les répercussions et les facteurs socioculturels, environnementaux et économiques quand elle prendra et mettra en œuvre les décisions en matière de gestion des actifs.

La municipalité prendra en considération les principes du développement durable dans chacune de ses décisions en ce qui a trait aux résultats économiques, environnementaux et sociaux.

Approche globale préconisant une vue d'ensemble

Pour appuyer la prise de décisions en matière de gestion des actifs, la municipalité prendra des mesures afin de relier les fonctions, les activités de soutien et les services pertinents pour établir des relations de travail efficaces et encourager le partage des informations.

Ces services et ces fonctions sont entre autres la planification, le fonctionnement, l'entretien, les finances et d'autres fonctions de planification stratégique comme le développement durable.

La prise de décisions en matière de gestion des actifs optimisera la valeur pour la collectivité en mettant l'accent sur le « tableau d'ensemble ». La municipalité s'assurera donc que les décisions sont prises de manière concertée et tiennent compte de toutes les étapes du cycle de vie et des interdépendances du rendement des actifs, du rendement opérationnel et du rendement global des services. Le processus décisionnel reconnaîtra également la nature interdépendante des systèmes d'actifs et la façon dont les décisions concernant un ensemble d'actifs peuvent interagir avec des actifs contrôlés par d'autres services, ou avoir une incidence sur ces actifs.

Responsabilité financière et prise de décision en matière de gestion des actifs

La municipalité élaborera et tiendra à jour des plans pertinents pour le renouvellement des infrastructures, l'achat ou la construction de nouvelles infrastructures et le déclassement des infrastructures redondantes. À cette fin, elle s'acquittera des tâches suivantes :

- Élaborer des prévisions des besoins d'investissement à long terme.
- Effectuer une analyse rigoureuse, notamment en examinant les risques, pour déterminer les besoins d'investissement à court terme.
- Mettre en œuvre des processus pour s'assurer que les plans d'investissement proposés répondent aux besoins de manière efficiente et efficace.
- Mettre en œuvre des processus pour faire face aux répercussions des investissements sur le budget de fonctionnement et l'endettement à long terme.
- Examiner les possibilités d'améliorer l'efficacité au besoin, y compris les nouvelles technologies.
- Analyser les plans d'investissement et les exigences connexes en matière de financement, et mettre en place des mécanismes pour assurer la viabilité financière à long terme.

La municipalité évaluera les décisions pertinentes d'investissement dans les actifs en fonction des coûts du cycle de vie associés à la gestion de ces actifs pendant tout leur cycle de vie. La municipalité élaborera des plans d'investissement qui reflètent les attentes de la collectivité et des intervenants en ce qui a trait aux objectifs relatifs aux niveaux de service et à d'autres objectifs stratégiques. La municipalité évaluera

l'ampleur, la nature et l'équilibre général des plans d'investissement en tenant compte de la valeur globale qu'en retire la collectivité, de la capacité à payer des citoyens et de l'équité intergénérationnelle.

L'approche de prestation des services est financièrement réalisable à long terme. Elle ne gaspille pas les ressources, réduit ou inverse les dégâts causés à l'environnement, et améliore sans cesse l'égalité sociale et intergénérationnelle. L'approche utilisée pour estimer les besoins en investissements dans les actifs et élaborer les stratégies de gestion des actifs repose sur l'atteinte du triple résultat à long terme (environnement, social et économique) et tient compte du cycle de vie complet des actifs.

De plus, la municipalité pourra évaluer, lorsque cela est possible, l'utilisation intermunicipale d'un actif afin d'optimiser son utilisation.

Innovation et amélioration continue

La Municipalité de Ham-Sud considère que l'amélioration continue constitue un élément clé de son approche de gestion des actifs et s'attachera à promouvoir l'innovation dans l'élaboration d'outils, de techniques et de solutions. La municipalité devra :

- Évaluer continuellement l'efficacité de ses processus et de ses procédures de gestion des actifs, et y apporter des ajustements au besoin;
- Déterminer les besoins en éducation et en formation des employés responsables de la gestion des actifs, ainsi que recruter, former et maintenir en poste les employés compétents.

RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA DIRECTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Rôles et responsabilités du conseil municipal :

- Approuver la politique de gestion des actifs.
- Exposer clairement les valeurs communautaires et définir les priorités.
- Approuver le financement et les ressources pour mettre en œuvre la politique de gestion des actifs et les exigences connexes.
- Approuver le financement des actifs au moyen de plans financiers pluriannuels et à long terme.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est chargée de diriger la mise en œuvre de la politique de gestion des actifs à l'échelle de la municipalité. Elle est chargée d'allouer les ressources appropriées à sa mise en œuvre et aux exigences connexes.

Tous les employés participant à la mise en œuvre de la gestion des actifs doivent se conformer aux exigences de la politique.

CONCLUSION

C'est le rôle des fonctionnaires municipaux de recommander aux élus des décisions qui assurent un développement durable des infrastructures. Toutefois, les élus doivent faire preuve de vision en prenant la décision qui assure la durabilité de nos communautés.

Le conseil de la Municipalité de Ham-Sud s'engage à respecter ce principe fondamental afin que les meilleures décisions soient prises pour la génération actuelle et future.